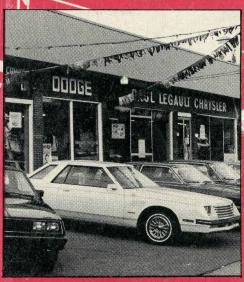


POURQUOIIL FAUT DES CONTRÔLES





LE HARCÈLEMENT SEXUEL LA RÉFORME SCOLAIRE

ÉCRIRE LE CHRISTIANISME AU MASCULIN...

par Marie Gratton-Boucher

En réponse à l'analyse faite par Julien Harvey du message des évêques sur l'avortement, nous avons reçu cette note de Marie Gratton-Boucher, professeur à la faculté de théologie de l'Université de Sherbrooke et membre du Conseil du statut de la femme. Les deux points que fait valoir ce texte, la consultation dans l'Église et le "saut herméneutique" sont effectivement des axes importants du débat en cours.

Comme femme, comme citoyenne, comme chrétienne engagée dans la réflexion théologique et comme féministe, je m'intéresse vivement aux questions relatives au respect de la vie et de la qualité de la vie. Aussi je ne saurais, sans tricher, faire la distraite quand il est question du difficile problème de l'avortement.

Pourtant, je n'ai pas l'intention de me lancer ici dans le débat de fond sur cette douloureuse réalité sociale que le récent document des évêques québécois, Un appel en faveur de la vie, a replacé à l'avant-scène de l'actualité. Je voudrais me contenter pour l'heure de revenir brièvement sur quelques affirmations qu'on retrouve dans l'article de Julien Harvey, paru dans Relations1. L'auteur analyse l'esprit et la lettre de l'intervention épiscopale, les réactions défavorables qui l'ont accueillie dans les milieux féministes, notamment, et propose pour l'avenir des stratégies pastorales plus susceptibles de réaliser l'objectif poursuivi: le respect de la personne et de ses droits à tous les stades de sa vie.

Dans la cacophonie du dialogue de sourds dont les courriers des lecteurs nous ont fourni l'écho entre les adversaires irréductibles de la position de l'Église québécoise officielle et leurs allié(e)s inconditionnel(le)s, l'article de monsieur Harvey témoigne de lucidité, de sensibilité et de courage. Il faut lui en savoir gré.

Il y aurait beaucoup à dire sur *Un* appel en faveur de la vie et sur la réponse qu'y a apportée Julien Harvey. Je me limiterai pour ma part à relever deux points abordés par ce dernier.

Du premier il traite dans un paragraphe intitulé "Christianisme au masculin". Le deuxième porte sur l'absence de fondement vétéro-testamentaire pour étayer une preuve contre l'avortement, tel que pratiqué ici et aujourd'hui, dans le contexte socio-médico-juridique qui sert de cadre à l'intervention des évêques: l'existence de cliniques de planification familiale offrant l'interruption volontaire de grossesse.

Les "consultations" dans l'Église

Le christianisme s'écrit au masculin. Julien Harvey s'en désole. Il n'est pas le seul! Qu'on me permette d'évoquer une expérience personnelle. En 1977, au cours d'une conversation à bâtons rompus, un prêtre, bien au fait des préoccupations de l'Assemblée des évêques du Québec, me demandait mon avis sur la pertinence d'une lettre de l'épiscopat québécois qui aborderait "l'épineux problème de la pornographie".

Je me souviens d'avoir dit à mon interlocuteur que l'exploitation qui était faite de la personne humaine, et des femmes plus spécifiquement, dans la pornographie, posait certainement aux chrétiens, comme à tout être humain d'ailleurs, un cas de conscience qui méritait réflexion. Les évêques avaient donc le droit, voire le devoir de s'y arrêter. Mais je m'étais empressée d'ajouter qu'il faudrait que le document fît des nuances entre érotisme et pornographie, qu'il insistât particulièrement sur la pornographie violente qui exploite le viol, la bestialité, le sado-masochisme, et qu'il dénoncât ce fléau envahissant comme un phénomène politique qui illustre, sous des dehors de libéralisation des moeurs, une relation de "dominantdominé" contre laquelle les femmes luttent, à bon droit, mais avec tant de difficulté, dans d'autres secteurs de la société civile et ecclésiale.

J'avais insisté qu'il faudrait associer des femmes à la réflexion préliminaire, voire à la rédaction d'une éventuelle lettre pastorale.

J'ai reçu à l'été '78 une version (qu'on m'a dit être la troisième) d'un projet de Déclaration sur la pornographie. C'était un texte désolant, confus, embarrassé, moralisateur, dont la structure théologique était aussi discutable que l'anthropologie qui lui servait de fondement. Quant à la lanque: un charabia.

Monsieur Harvey regrette que le mot "amour" ait été absent d'Un appel en faveur de la vie. Singulièrement, dans la dénonciation de la pornographie, il était partout, à toutes les sauces. Le mélange était indigeste. L'amour de Dieu, l'amour humain, le "sexe" y étant mêlés et confondus. S'il fallait en croire le document, la pornographie était condamnable parce qu'elle montrait "les manifesta-tions les plus intimes de l'amour". Or, comme vient de le démontrer un film récent de Bonnie Sherr Klein: "Not a Love Story, a Film about Pornography", la pornographie ce n'est "surtout pas une histoire d'amour".

J'ai rédigé alors cinq pages de commentaires critiques. Quelques mois plus tard, j'ai reçu une autre version qui ne tenait compte d'aucune des remarques de fond que j'avais formulées. Les fautes de français avaient été corrigées. Finalement le document n'a jamais, à ma connaissance, été publié. Et c'est heureux, car il n'aurait pas fait honneur à ceux qui eussent consenti à le signer.

Quand monsieur Harvey souligne qu'il faudra à l'avenir associer étroitement les femmes à l'élaboration de directives pastorales qui les touchent au plus intime de leur vie, je dis bravo. Mais mon expérience m'a appris que la consultation est de la frime si un aréopage de mâles célibataires

RELATIONS

Julien Harvey, "Un appel en faveur de la vie: pourquoi si mal reçu" dans Relations, janvier-février 1982, p. 32-39.

est invinciblement convaincu de détenir toute la vérité, envers et contre toutes, surtout contre celles qui les empêchent, par leurs trop précises et trop concrètes questions, de penser en rond... étroit, fermé, sexiste. Sont écoutées plus volontiers celles qui disent: "fiat" et "amen", à ce qu'on leur propose ou impose. Si ce récit de ma petite aventure personnelle dans le monde de la "consultation" a éclairé quelques. lecteurs sur l'utilité des "sondages" dans l'Église, les lignes qui précèdent n'auront pas été écrites en vain!

L'avortement dans la Bible

J'en viens maintenant à mon deuxième point. Au paragraphe 29 de leur déclaration, les évêques écrivaient que

> l'avortement direct est un grand mal, réprouvé par la loi divine elle-même.

Julien Harvey renvoie celles qui ont contesté cette affirmation à un texte de l'Ancien Testament qu'il évoque, mais sans le citer au texte: Ex 21, 22-24.

Le Conseil du statut de la femme, dans sa réponse à l'exhortation pastorale, mettait en cause la prétention des évêques par ces mots:

"Il n'y a rien dans l'Écriture qui traite de façon directe et immédiate de l'avortement tel que le problème se pose aujourd'hui".2

Or voici ce que dit l'Exode:

"Lorsque des hommes, au cours d'une rixe, bousculeront une femme enceinte qui de ce fait avortera, mais sans en mourir, l'auteur de l'accident devra payer l'indemnité imposée par le maître de cette femme et il la paiera par l'intermédiaire d'arbitres. Mais si elle en meurt, tu donneras vie pour vie, oeil pour oeil, dent pour

- Réponse du Conseil du statut de la femme à la déclaration de l'Assemblée des évêques "Un appel en faveur de la vie". 15 déc. 1981. C'est moi qui souligne.
- 3. Traduction de la Bible de Jérusalem, 1955. Les autres traductions peuvent varier légèrement, mais aucune ne permet de résoudre le problème fondamental, qui est plutôt d'ordre méthodologique: quel type de rapport entretenons-nous avec les textes bibliques?

EN ATTENDANT ...

Née du regroupement, en 1966, de l'Union catholique des femmes rurales et du Cercle d'économie domestique, l'AFEAS (Association féminine d'éducation et d'action sociale), qui compte 35 000 membres, s'est fait connaître par son acharnement à défendre les droits des "femmes collaboratrices de leur mari". Récemment, elle décidait de continuer de faire référence à l'enseignement social de l'Église, mais largement, dans un esprit un peu différent et qui serait le reflet de l'évolution des mentalités de notre milieu. En réponse au message de l'Assemblée des évêques du Québec sur l'avortement, elles ont publié un communiqué dont voici quelques extraits.

... Les femmes de l'AFEAS s'interrogent depuis fort longtemps sur cet épineux problème au sujet duquel elles se sentent souvent "tiraillées" entre leurs valeurs personnelles, humaines et chrétiennes, dont le respect de la vie et le respect des autres. Elles ont pris position déjà et ont d'ailleurs réaffirmé leurs positions au congrès d'orientation en août 1981.

Le message que nous livrent les évêques rejoint plusieurs de nos recommandations, plus particulièrement le rejet de l'avortement sur demande, la création de centres de planification familiale, de centres d'accueil à la vie, de cliniques d'information, d'aide et de protection à la femme enceinte, la mise en lumière de la beauté et de la richesse de l'adoption et tout l'ensemble d'une politique familiale plus rigoureuse.

... Cependant, il nous apparaît que les femmes qui vivent actuellement le problème d'une grossesse non désirée sont ignorées presque totalement par les évêques. À l'AFEAS, nous ne voulons ni ne pouvons fermer les yeux sur ce qui se vit présentement. En attendant que les mesures sociales adéquates soient mises en place et que les hommes prennent leurs responsabilités, comme les y invitent timidement les évêques, nous ne pouvons oublier celles qui croient que pour elles l'avortement serait un moindre mal.

... Les femmes de l'AFEAS, en plus de favoriser toutes les mesures préventives et correctives de la situation actuelle, insistent pour que des comités d'avortements thérapeutiques soient ouverts dans les centres hospitaliers. Ces comités, comme nous l'avons toujours demandé, devraient offrir tous les services d'aide à la femme enceinte en difficulté par l'information, le support psychologique, social, financier, etc. Les ressources du comité devraient lui offrir un choix de solutions, l'avortement restant toujours une solution de dernier recours. Les femmes pourraient bénéficier de ces services dans des conditions saines, indépendamment de leur situation financière.

Nous travaillons pour favoriser et améliorer la qualité de la vie. Nous ne voulons pas que les femmes soient les boucs émissaires d'une grande partie des problèmes sociaux vécus et par les femmes, et par les hommes. C'est dans cet esprit de charité, d'accueil, d'ouverture et de respect des autres que l'AFEAS réaffirme ses positions.

Le 16 février 1982.

dent, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, meurtrissure pour meurtrissure, plaie pour plaie³."

Il me paraît difficile de soutenir avec monsieur Harvey que ce texte s'intéresse au problème de l'avortement entendu dans le contexte actuel d'une interruption volontaire de grossesse. Ici tout relève de l'accident: et la perte du foetus qui n'entraîne incidemment qu'une amende (un enfant à naître ne vaut que quelques pièces d'argent!), et la mort de la mère qui amènera pourtant l'application de la loi du talion dans toute sa riqueur. Si elle survit, l'assaillant en sera quitte pour une indemnité payée "au maître de la femme", son mari, selon une autre traduction.

Nous sommes bien loin, l'exégète qu'est monsieur Harvey voudra sans doute le reconnaître de bonne grâce, des perspectives contemporaines sur les interruptions volontaires de grossesses telles qu'elles se pratiquent dans les cliniques de planification familiale du Québec.

Les bonnes causes ont souvent plus à redouter de leurs défenseurs malhabiles que de leurs adversaires les plus acharnés. Aussi faut-il souhaiter à la cause du respect de la vie et de sa qualité des hérauts au coeur et à l'esprit ouverts, méticuleux dans le choix, l'utilisation et la pondération de leurs arguments.

Le 24 février 1982

